

**LIBERTÉ & ESCLAVAGE :
SOURCES ET APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES**

ANNE MERKER

Les philosophes face à l'esclavage : Platon, Aristote

EXEMPLIER EN APPUI DE L'EXPOSÉ ORAL

Sur l'humanité de l'esclave

Une approche moderne croit parfois lire dans l'Antiquité un déni affirmé et théorisé d'humanité dans le cas de l'esclave. Mais c'est une erreur patente. L'affirmation d'H. ARENDT sur ce point est une inversion de la réalité du texte :

« [...] la théorie grecque, si mal comprise, de la nature non humaine de l'esclave » ... « Aristote [...] exposa si explicitement cette théorie [...] » (H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, p. 129).

Or Aristote définit précisément l'esclave en insérant dans sa définition le terme d'*anthropos*, ce qui lève toute contestation sur ce point :

ὁ γὰρ μὴ αὐτοῦ φύσει ἀλλ' ἄλλου ἄνθρωπος ὢν, οὗτος φύσει δούλος ἐστίν, ἄλλου δ' ἐστὶν ἄνθρωπος ὃς ἂν κτήμα ἢ ἄνθρωπος ὢν, κτήμα δὲ ὄργανον πρακτικὸν καὶ χωριστόν¹.

« Celui qui par nature ne s'appartient pas à lui-même mais appartient à un autre *tout en étant un être humain (anthrôpos ôn)*, celui-là est esclave par nature ; or appartient à un autre *l'être humain (anthrôpos)* qui est objet de propriété (*ktêma*) *tout en étant un être humain (anthrôpos ôn)*, et l'objet de propriété (*ktêma*) est un instrument pratique (*organon praktikon*) et séparable ».

Même un historien aussi averti que J.-P. VERNANT fait preuve de confusion :

« Aristote voit dans l'esclave un instrument animé. C'est qu'aux yeux du Grec, l'humanité de l'homme n'est pas séparable de son caractère social ; et l'homme est social en tant qu'être politique, comme citoyen. Parce qu'il est hors de la cité, l'esclave est hors de la société, hors de l'humain. Il n'a pas d'autre être que celui d'un instrument productif » (J.-P. VERNANT, *Travail et esclavage en Grèce ancienne*, p. 77-78).

Cette analyse contredit doublement Aristote, sur le point de l'humanité de l'esclave, sur le point d'une identification parfaite de la sociabilité à la "politicalité", le tout avec une erreur sur le caractère *productif* de l'instrument animé qu'est l'esclave dans la définition d'Aristote (ci-dessus, il est un instrument *pratique*, par opposition à *productif*) :

¹ *La Politique*, I 4, 1254a13-17, texte établi par W. D. Ross, Oxford University Press, 1957. Les différentes leçons des manuscrits touchant la troisième occurrence du mot ἄνθρωπος n'affectent pas la présence bien attestée du mot *anthrôpos* par deux fois dans le début de la définition.

« Il n’y a pas non plus d’amitié [d’un être humain] envers un cheval ou un bœuf, ni envers un esclave *en tant qu’il est un esclave*. Car il n’y a rien de commun [entre l’esclave et le maître]. L’esclave, en effet, est un instrument animé, l’instrument animé est un esclave. Ainsi donc, en tant qu’il est esclave, il n’y a pas d’amitié envers lui, mais il y en a *en tant qu’il est un être humain* (ἤ μὲν οὖν δοῦλος, οὐκ ἔστι φιλία πρὸς αὐτόν, ἣ δ’ ἄνθρωπος) » (ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII 13, 1161b2-6).

« L’être humain n’est pas seulement un animal politique (πολιτικόν), mais encore un animal domestique (οἰκονομικὸν ζῷον), et à la différence des autres animaux, il ne s’accouple pas à tel moment ni avec le premier venu, mâle ou femelle, mais l’être humain, de manière propre, n’est pas un animal solitaire mais un animal social (κοινωνικὸν ζῷον) envers ceux avec lesquels existe par nature une parenté » (ARISTOTE, *Éthique à Eudème*, VII 10, 1242a22-26).

Bien des textes en dehors du corpus philosophique désignent les esclaves par des termes qui les incluent sans ambiguïté dans l’humanité, en utilisant le terme *anthrôpos* à leur égard, et sans nuance péjorative (le terme *anthrôpos* pouvant en avoir un dans des circonstances d’écriture particulières, tout comme notre mot *individu*, parfois totalement neutre, parfois très péjoratif) :

ARISTOPHANE, *Grenouilles*, 298 ;

DÉMOSTHÈNE / APOLLODORE, *Contre Nicostratos*, 21-24.

Aspect similaire de nombreux passages de philosophes :

PLATON, *Phédon*, 116d, 117a, *Lois*, VI 777b ;

ARISTOTE (apocryphe), *Économique*, I 5, 1344a23-25, etc.

Sur le corps de l’esclave

Attention à l’illusion voulant que les Grecs, dans leur représentation de l’esclave, le réduiraient à un corps. Ainsi H. WALLON écrit-il, en commentaire de la pratique de la torture sur l’esclave dans le cadre judiciaire :

« Ainsi, par dessus la preuve écrite ou la preuve orale, il y avait, si je puis appliquer un nom particulier à cet étrange moyen, la preuve *corporelle*, le *témoignage du corps*, comme disait Démosthène (ἐν τῷ δέσμῳ τὸν ἔλεγχον δίδοναι, ἔλεγχος τοῦ σώματος [Dém. c. *Timoth.* p. 1200, l. 25 et 1201, l. 2]. C’était la preuve de l’esclavage. Car qu’était-ce que l’esclave dans l’opinion de la société et dans l’usage même de la langue ? un corps (σῶμα) [τῶν δὲ τοιούτων προκλήσεων ὅταν τις ΤΟ ΣΩΜΑ παραδιδῶ... Démosth., c. *Évergus et Mnésibule*, p. 1142, l. 26]. Voilà pourquoi, quand il fallait le faire parler juridiquement, on s’adressait au corps ; et l’on ne voulait pas seulement de ces paroles qui sortent des lèvres : on croyait recueillir la voix même de la nature dans les cris de la douleur [... Lycurgue, c. *Léocrate*, p. 161] » (H. WALLON, *Histoire de l’esclavage*

dans *l'Antiquité*, p. 275-276 ; les mots entre crochets sont en note dans l'original).

Les références mentionnées ne signifient pourtant pas que l'esclave serait réduit à son corps, ni même qu'il serait assimilé analogiquement au corps par opposition à l'âme qui serait l'équivalent de l'homme libre, et serait ainsi dévalorisé par rapport à l'homme libre. Cette lecture erronée est en réalité une projection des analogies philosophiques sur les autres textes antiques :

« Ce qui est capable d'avoir de la prévoyance par sa pensée est chef par nature et maître par nature, ce qui est capable de peiner par le corps est commandé et esclave par nature » (ARISTOTE, *La Politique*, I 2, 1252a31-34).

« Ceux qui diffèrent entre eux au point où l'âme diffère du corps et l'être humain de la bête (θηρίου) – or sont dans cette disposition ceux dont l'utilisation de leur corps est toute leur fonction, et c'est là ce qu'on tire d'eux de meilleur –, ceux-ci sont par nature esclaves, eux pour qui il est meilleur d'obéir à un tel commandement » (ARISTOTE, *La Politique*, I 5, 1254b16-20, cf. PLATON, *République*, II 371e).

Mais cette analogie, où est instaurée une hiérarchie descendante de l'âme vis-à-vis du corps, n'est pas la grille de lecture correcte pour la majorité des textes qui nous sont parvenus, lesquels, au contraire, mentionnent le privilège de l'homme libre de conserver son *corps sauf et loin de toute atteinte*, ce qui marque une *signification politique supérieure du corps* (fait patent dans la place du corps dans l'éducation grecque). À tel point, que le mot de *sôma* a eu le même usage que celui que nous utilisons aujourd'hui pour le terme de *personne* (cf. la portée de l'expression moderne *personne physique*, qui ne réduit pas plus les personnes à leur corps), si bien qu'il faut souvent traduire le mot *sôma* dans les textes grecs par le mot français *personne*. Le mot *sôma*, dans cet usage, exprime simplement qu'on vise la personne elle-même, non ses biens :

Les exemples sont innombrables : ESCHYLE, *Prométhée enchaîné*, 463, où le mot σῶμα désigne les hommes libres dominant un attelage de bêtes qui leur sont précisément asservies ; DÉMOSTHÈNE, *Sur la couronne triérarchique*, 12 (atimie touchant le σῶμα, c'est-à-dire la « personne ») ; *Symmories*, 16-17 ; *Pour les Mégalopolitains*, 12 (σῶμα note un engagement *personnel* du citoyen, distinct de la simple contribution en *argent*) ; *Contre Phormion*, 10 : par un naufrage, le capitaine « causa la perte de plus de trente *personnes libres* », σώματα ἐλεύθερα. De même, en français l'expression « Le navire a péri corps et biens » signifie qu'un navire a fait naufrage avec toutes les *personnes* et toutes les marchandises qu'il transportait (*Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert, 1981, s.v. « Périr »).

Pour ce qui est de la torture institutionnelle, rappelons que plusieurs passages montrent que la procédure pouvait s'en tenir à une interrogation par la simple parole sans recourir à la torture proprement dite (*basanos*)², et que même dans la torture

² Le passage d'ANTIPHON, *Sur le choreute*, 23, dit clairement que l'esclave pouvait d'abord être questionné sans torture physique si cela paraissait suffisant. Confirmation dans ISOCRATE, *Trapézitique*, 15 (λόγῳ πυνθάνεσθαι).

corporelle, les Grecs ont considéré que la force d'âme de l'esclave était tout autant engagée³. Que la torture soit appliquée aux esclaves n'est pas l'indice d'une réduction des esclaves à leur corps et encore moins une conception négative du corps, *cela signe au contraire le privilège des hommes libres d'échapper aux sévices et aux violences sur leur personne la plus concrète c'est-à-dire leur corps*⁴, ce qui prouve l'importance du corps dans la représentation qu'on se faisait de la liberté et de son exercice concret – même chez les philosophes – et non la réduction de l'esclave à un corps.

En outre, les esclaves exerçaient fréquemment leurs talents loin de la force brute du corps, soit dans l'exercice de leurs fonctions, soit dans leurs relations avec leurs maîtres. La gent féminine parmi les esclaves n'était utilisée particulièrement pour sa force physique, mais pour le travail artisanal reposant sur l'habileté de la main (main qui n'existe que par l'intelligence, selon Aristote, *Parties des animaux*, IV 10) ; la comédie représente des esclaves pleins d'esprit sophistique :

ARISTOPHANE, *Acharniens*, 395-401 ; *Grenouilles* ; *Ploutos*, 1-5, etc.

Enfin, on n'oubliera pas le cas des esclaves exerçant dans la banque (voire devenant eux-mêmes des banquiers en chef après leur affranchissement, comme le célèbre Pasion, puis Phormion), ou les esclaves publics, qui étaient employés précisément pour des compétences techniques dans le domaine de l'administration, que le peuple athénien voulait ne pas posséder en propre (thèse de P. ISMARD, *La démocratie contre les experts. Les esclaves publics dans la Grèce antique*).

Sur le travail

Même type de projection à partir d'une théorisation philosophique. Aristote ayant théorisé dans *La Politique* la nécessaire *scholè* (loisir) des citoyens pour leur permettre de participer à la vie politique, bien des lecteurs d'Aristote se représentent le travail dans l'Antiquité comme n'étant que le fait d'hommes serviles (en oubliant premièrement les femmes, deuxièmement les hommes libres). Le travail et l'esclavage ne sont pas superposables dans l'Antiquité, puisqu'il y avait des travailleurs libres, soit petits propriétaires terriens, soit vendant leur force de travail à un employeur, soit artisans à leur compte.

Les textes philosophiques sont inscrits dans leur temps, mais ne peuvent sans précautions servir de fil directeur pour reconstituer la réalité sociale de l'esclavage dans l'Antiquité. Ils sont des sources au même titre que d'autres : ils demandent une interprétation particulière. En l'occurrence, il faut prendre garde à la perspective propre de chaque auteur.

³ Sens explicite d'une phrase de DÉMOSTHÈNE, *Contre Panténéto*s, 41 (ἐν οἰκέτου σώματι καὶ ψυχῇ).

⁴ C'est exactement le sens de deux passages célèbres de Démosthène (*Contre Androton*, 55, *Contre Timocrate*, 167), qui expriment un *privilège* de l'homme libre, non une *réduction de l'esclave à son corps*. Ce n'est pas simplement la servitude qui se joue dans le corps, c'est la liberté elle-même, les deux contraires ayant le corps comme point central de référence.

EXEMPLE D'ARISTOTE & Lieux utiles dans le corpus aristotélicien, étudiant l'animal politique et social qu'est l'être humain

Ne pas faire de cloisons étanches entre les textes d'Aristote. L'être humain est un animal politique (noter que le terme d'animal, zôion, est utilisé jusque dans La Métaphysique, A, 7, pour qualifier le dieu qui n'est que pensée de sa propre pensée).

Histoire des animaux, I 1 : les animaux grégaires et les animaux politiques.

La Politique, I 2 : l'être humain comme animal doué de logos. La fondation naturelle de la cité.

La Politique, I 3-13 : traité d'économie.

La Politique, I 4-7 et 13 : sur l'esclave, le type de commandement du maître (par distinction d'avec le commandement politique), sur la vertu de l'esclave.

Économique (école d'Aristote), I 5-6. Comparer avec Xénophon, Économiques, en particulier I 22, V 12-16, IX 11, XII 3 sqq., XIII-XIV, XXI ; PLATON, Lois, VI 777b-778a, République, IX 578d-e.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

Quelques titres classiques ou récents (à compléter par vos soins). Les traductions du grec figurant ci-dessus sont de la main d'A. Merker. Le texte grec traduit est celui de l'édition d'Oxford pour Aristote, Xénophon, Platon, celui des Belles Lettres pour les autres auteurs.

ARENDET Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy, 1983.

FINLEY Moses, *Économie et société en Grèce ancienne*, Paris : La Découverte, 1984 (réimp. 2007).

FISCHBACH Franck & MERKER Anne *et alii* (dir.), *Histoire philosophique du travail*, à paraître chez Vrin.

GARLAN Yvon, *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris : La Découverte, 1995.

GOEKEN Johann, « Les esclaves au banquet », in FISCHBACH & MERKER *et alii* (dir.), *Histoire philosophique du travail*.

ISMARD Paulin, *La Démocratie contre les experts. Les esclaves publics en Grèce ancienne*, Paris : Seuil, 2015.

ISMARD Paulin, « Le salaire de l'esclave : à la recherche du travail dans l'Athènes classique », in FISCHBACH & MERKER *et alii* (dir.), *Histoire philosophique du travail*.

MERKER Anne, « L'esclave-organon d'Aristote. Entre machine outil et homme augmenté », in FISCHBACH & MERKER *et alii* (dir.), *Histoire philosophique du travail*.

VERNANT Jean-Pierre et VIDAL-NAQUET Pierre, *Travail et esclavage en Grèce ancienne*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1988.

WALLON Henri, *Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité*, éd. Jean Christian Dumont, Paris : Robert Laffont (Bouquins), 1988.